



Description de fonction

Educateur.trice spécialisé.e – Travail social de rue

Service : Département des Affaires Sociales - Pôle Social, Sport et Santé.

Objectif :

L'éducateur.trice spécialisé.e en travail social de rue intervient prioritairement auprès des jeunes, des adolescents, des jeunes adultes et des personnes en situation de vulnérabilité ou d'exclusion sur le territoire communal. Par une démarche proactive d'« aller vers », il/elle rencontre ces publics dans leurs lieux de vie et de rassemblement, y compris lorsqu'ils ne sollicitent pas spontanément les services institutionnels.

Il/elle développe une relation éducative de confiance, dans la durée, afin de prévenir les ruptures sociales, soutenir les parcours individuels, favoriser l'autonomie et faciliter l'accès aux droits, aux soins, à la formation, à l'emploi, aux loisirs, aux informations pratiques et aux services d'aide.

L'accompagnement repose sur l'écoute, le respect du rythme de chacun, la participation et, autant que possible, l'adhésion de la personne.

La présence sur le terrain et l'accompagnement socio-éducatif constituent le cœur de la fonction. L'éducateur.trice n'exerce ni mission de contrôle, ni mission de surveillance ou de maintien de l'ordre. Il/elle intervient dans les limites de ses compétences, dans le respect du cadre déontologique, de la confidentialité et des règles applicables au service public.

Missions :

- Assurer une présence régulière et accessible dans les rues, quartiers, parcs, lieux de rencontre et autres espaces fréquentés par les jeunes et les publics fragilisés ;
- Aller à la rencontre des adolescents, des jeunes adultes et des personnes isolées, en rupture ou éloignées des dispositifs d'aide, sans attendre de demande formelle ;
- Établir une relation éducative de confiance, fondée sur l'écoute, le respect, la libre adhésion et la juste distance professionnelle ;
- Repérer les besoins éducatifs et sociaux, les difficultés familiales, scolaires, relationnelles ou matérielles, ainsi que les risques de décrochage, d'isolement ou d'exclusion ;
- Proposer un accompagnement socio-éducatif individualisé et progressif : écoute, soutien au projet personnel, aide à la mobilisation des ressources et renforcement des capacités d'agir ;
- Informer, orienter et, lorsque nécessaire, accompagner les personnes vers les dispositifs appropriés : CPAS, AMO, services jeunesse, écoles, formation, insertion socioprofessionnelle, santé et santé mentale ;
- Concevoir avec les publics concernés des activités éducatives, collectives et de prévention favorisant l'expression, la participation, la confiance en soi et le lien social ;
- Intervenir de manière préventive face aux situations de rupture ou de tension relationnelle, en privilégiant l'écoute, le dialogue et la recherche de solutions adaptées ;

- Développer des collaborations avec les acteurs jeunesse, les écoles, les services d'aide à la jeunesse, les associations, les services sociaux et sanitaires et les partenaires de quartier ;
- Repérer les besoins insuffisamment couverts sur le territoire et proposer des actions éducatives ou des projets collectifs répondant aux réalités observées ;
- Faire remonter les constats généraux et les besoins du terrain à la hiérarchie afin de participer à l'adaptation des politiques générales de terrain ;
- Identifier les situations de danger ou d'urgence, mobiliser les intervenants compétents et respecter les procédures et obligations applicables ;
- Assurer le suivi des accompagnements, en apprécier l'évolution avec les personnes concernées et adapter les actions en concertation avec l'équipe et les partenaires pertinents.

Tâches générales :

- Préparer et réaliser des tournées de rue et des présences de proximité aux lieux et moments pertinents pour rencontrer les publics visés ;
- Engager des échanges informels, écouter les préoccupations exprimées et identifier les demandes qui peuvent donner lieu à un accompagnement ;
- Organiser, lorsque nécessaire, des entretiens de suivi et des accompagnements vers les services, en complément du travail de rue ;
- Préparer et animer des activités éducatives, des projets de groupe et des actions de prévention construits à partir des besoins identifiés ;
- Faciliter les prises de contact avec les partenaires et suivre, avec l'accord de la personne et dans le cadre applicable, la continuité de l'orientation ;
- Rédiger des notes de terrain, comptes rendus et bilans d'activités utiles, factuels et proportionnés, dans le respect des règles de confidentialité ;
- Participer aux réunions d'équipe, aux concertations partenariales et aux évaluations de projets ;
- Assurer les communications et les démarches administratives directement liées aux interventions et aux projets de terrain ;
- Respecter les consignes de sécurité, les procédures de signalement et l'organisation du travail définies par le service.

Compétences relationnelles et professionnelles :

- Maîtriser les principes du travail social de rue, de l'éducation spécialisée, de la prévention et de l'accompagnement fondé sur la relation de confiance ;
- Apprécier le travail de terrain, la rencontre informelle et le contact avec des jeunes ou personnes parfois méfiants envers les institutions ;
- Faire preuve d'écoute active, d'empathie, d'ouverture, de patience et d'une posture non jugeante ;
- Savoir entrer en relation avec des publics peu demandeurs ou méfiants à l'égard des institutions et construire progressivement la confiance ;
- Savoir gérer avec calme les tensions et les situations difficiles, sans adopter de posture de contrôle ou de sanction ;
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et de discernement, tout en respectant les priorités et les instructions de la hiérarchie ;
- Savoir soutenir un projet individuel et concevoir des activités éducatives collectives avec les personnes concernées ;
- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire et coopérer avec les partenaires du réseau local ;
- Savoir observer, analyser et restituer les réalités de terrain de manière objective, synthétique et utile ;

- Connaître les limites de sa fonction et orienter vers les professionnels compétents lorsque la situation le justifie ;
- Respecter le secret professionnel lorsqu'il est applicable, les obligations de discrétion et les règles de protection des données ;
- Veiller au respect de la législation relative au bien-être au travail et aux règles de sécurité lors des interventions ;
- Accepter des déplacements fréquents sur le territoire communal et faire preuve de souplesse dans l'organisation des prestations, selon les nécessités du service ;
- Entretenir et développer ses compétences par la formation continue et l'échange de bonnes pratiques.